

# Approfondir ses connaissances en DROIT HOSPITALIER

(VERSION MISE À JOUR LE 19 AVRIL 2022)

CONCOURS

## Programme

### Organisation

**Durée et prix :** 3 jours, 890 €/jour (hors frais de déplacement)

**Profil du public :** agents préparant les concours de la FPH ; personnel encadrant (catégories A et B).

**Pré-requis :** avoir suivi une formation en droit hospitalier de niveau I

**Délai de mise en œuvre :** un mois environ

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter)**

**Délai d'accès :** 3 semaines au minimum

### Objectifs :

**La formation doit permettre à chaque participant :**

- De comprendre les évolutions du système sanitaire
- De se situer dans le contexte de la nouvelle gouvernance
- De comprendre l'impact des évolutions juridiques sur les acteurs
- De maîtriser les enjeux liés aux nouvelles législations
- D'appréhender les règles relatives au statut et à la responsabilité

### Approche pédagogique :

- Répétition d'exercices courts et ludiques (vrai/faux, QCM ; associations...)
- Documentation pédagogique sur les notions clés à intégrer
- Travaux récapitulatifs et restitution collective à la troisième journée
- Apports juridiques spécifiques à la FPH

### Ils nous font confiance :

CHU Rennes, CHU Nantes, CH de Ploërmel...

### L'organisation du système de santé :

- Les directions du ministère de la santé
- Les vecteurs d'impulsion des politiques de santé
- Les organismes nationaux de santé publique Les anciennes administrations déconcentrées. Les ARS
- Les outils de l'ARS

### Maitriser l'environnement extérieur des établissements de santé :

- Objet et procédure de la planification hospitalière
- La contractualisation
- Les procédures d'évaluation
- Les coopérations inter-institutionnelles
- Les ressources des établissements sanitaires Les procédures budgétaires

### L'organisation interne des EPS :

- Les conditions statutaires des personnels encadrants
- Les règles d'engagement de la responsabilité Les organes de décision en période normale Les organes de décision en période exceptionnelle
- Les organes de concertation
- L'organisation médicale des établissements Les droits et les obligations du patient

### Les animateurs :

**FORMATIONS SIMILAIRES :** Préparation aux Concours externe/interne AMA ; Adjoints des Cadres Hospitaliers ; Cadres de Santé....